



COMMUNIQUÉ

Rappel de la Classification 2024-2025

Suivant l'article 16.1 de la réglementation régionale de Cyclo-cross,

« Tous coureurs de 40 ans et + Open 3 et Access 1 sont les seuls concernés. Ont la possibilité de descendre d'une catégorie s'ils n'ont pas encore participé à une épreuve cyclo-cross 2024-2025 sinon, ils seront maintenus dans la catégorie de départ sauf ceux montés lors de la saison 2023-2024. »

Les coureurs concernés désirants une catégorie inférieure devront faire la demande avant le 10 octobre 2024 par mail à l'adresse ci-dessous.

arbitre@cif-ffc.fr

La commission de Cyclo-cross.